



Les
Tout-Petits

Association à but humanitaire déclarée au Journal Officiel

du 21 octobre 1965 et régie par la loi de 1901

Présidents d'Honneur : Pr. Alexandre MINKOWSKI, 1990-2004 ; Dr. Elisabeth ZUCMAN, depuis 2004

5 rue de Cernay 91470 Les MOLIÈRES - 01 60 12 12 10

3 décembre 2017

UNE JUSTE COLÈRE

Chère amie, cher ami des Tout-Petits,

Nous tenions à partager avec vous notre colère à la lecture des premières observations de Madame Catalina DEVANDAS-AGUILAR, Rapporteuse des Nations-Unies aux droits des personnes handicapées en visite officielle en France.

**En effet, elle exhorte le Gouvernement à fermer tous les établissements existants !
Cette déclaration révèle une totale méconnaissance de la situation des personnes polyhandicapées.**

Face à cette prise de position, nous avons rapidement réagi, avec le Groupe Polyhandicap France, qui a rédigé une lettre et un communiqué de presse* qui soulignent l'incompréhension de nombreuses familles, professionnels et association dont la nôtre. Nous concernant, nous confirmons notre engagement sans faille dans le développement d'institutions spécialisées pour les personnes en situation de handicaps complexes.

Personnellement, j'ai expliqué la situation à ma fille Floriane, jeune femme polyhandicapée. Son écoute et son attention nous impressionnent toujours, ma femme et moi, quand on lui parle d'elle, de sa vie, de nous. J'ai pris l'initiative de rédiger un message, en son nom, que j'ai adressé à Madame DAVENTAS-AGUILAR, au Premier Ministre, et à Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.

..... **COUPON RÉPONSE À RENVOYER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE**



Je soutiens les Tout-Petits !

15€ 30€ 50€ 100€ 150€

Dons libres :

.....

• Je règle par chèque : bancaire postal

• ou par carte bancaire :   

Numéro : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expire le : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | 3 derniers chiffres au verso: | | | | |

• Je reçois mon reçu fiscal par email :



Faites un don par Internet sur
www.association-les-tout-petits.org

Association Les Tout-Petits - 5, rue de Cernay 91470 LES MOLIÈRES

Date de naissance :

..... / /

Date du jour :

..... / /

Signature :



Je veux partager avec vous quelques phrases de Floriane :

- « Vous dites dans votre rapport que nous sommes isolés dans nos établissements mais c'est faux, (...) je suis avec mes amis, avec des professionnels qui s'occupent de nous. Je sors plusieurs fois par semaine, soit pour des activités, soit pour faire des courses, aller chez la coiffeuse, ou le weekend avec ma famille. »

- « J'ai compris que vous vouliez que cette MAS où je vis soit fermée, comme tous les établissements de France où vivent les personnes comme moi et je n'ai pas compris pourquoi. Croyez-vous que je pourrais vivre seule ? Ou chez mes parents qui vieillissent (...) Et quand ils ne seront plus là, comment je vais faire si je ne suis plus à la MAS ? »

- « Et vous, que savez-vous de nous ? (...) Comment pouvez-vous savoir ce qui est bon pour nous sans nous connaître ? »

- « Ne décidez pas de ce qui est bien pour moi sans moi, sans mes parents »

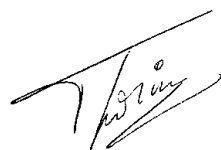
Ma fille a raison. Nos établissements ne sont pas un enfermement, ni un isolement. Les personnes handicapées et leurs familles trouvent dans la diversité de nos institutions des réponses adaptées à leurs attentes et à leurs besoins.

35 000 enfants et adultes restent sans solution d'accueil en France. Cette situation est intolérable ; l'association est déterminée à poursuivre la création de nouveaux services spécialisés.

En nous aidant, en cette période de fêtes, vous nous soutenez dans tous nos engagements.

Vos dons sont essentiels pour concrétiser nos ambitions d'accompagner ces personnes en grandes difficultés vers un meilleur avenir.

Merci du fond du cœur et joyeux Noël,



Le Président,
Thierry LORIN

(*) Disponibles sur notre site internet : <http://association-les-tout-petits.org/> et celui du Groupe polyhandicap France

www.association-les-tout-petits.org



@lestoutpetits91



lestoutpetits



Réduction d'impôts

Vous pouvez déduire 66 % de votre don dans la limite de 20 % du revenu imposable

<i>Vous donnez :</i>	<i>15 €</i>	<i>30 €</i>	<i>50 €</i>	<i>100 €</i>	<i>150 €</i>
<i>Cela ne vous coûte que :</i>	<i>5,10 €</i>	<i>10,20 €</i>	<i>17,00 €</i>	<i>34,00 €</i>	<i>51,00 €</i>